

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-23

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

SOUTIEN
AUX SPORTIFS DE
HAUT NIVEAU -
ANNEE 2018

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : D. COUTURIER

L'article 1^{er} de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives permet aux collectivités territoriales d'apporter leur concours au développement du sport de haut niveau aux côtés de l'État, des associations et des fédérations sportives.

La Ville de Caluire et Cuire a décidé de soutenir les sportifs de haut niveau locaux en proposant une aide financière.

De son côté, le sportif devra participer à certaines actions que la Ville sera amenée à mettre en œuvre.

Il est donc attendu a minima une participation au titre de l'année 2018 :

- à la cérémonie des « Trophées des sports » organisée par la Ville.
- à des séances d'échanges avec les enfants des écoles de la commune, notamment dans le cadre des activités périscolaires et du Conseil municipal d'enfants.
- à la mise en œuvre et à la valorisation d'un parcours sportif physique ou virtuel mis en place par la Ville.

En outre, le sportif devra porter le plus souvent les couleurs de la Ville durant les entraînements et compétitions.

Par délibération en date du 10 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif et une convention de parrainage type.

Pour rappel, les critères d'attribution de l'aide sont :

- Catégorie Elite (A) : 2 500 € - Sportifs de haut niveau figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des Sports au 1^{er} novembre 2017 et qui sont licenciés dans un club sportif caluirard ou qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.
- Catégorie Relève, ex-catégorie jeune (B) : 2 000 € - Sportifs de haut niveau figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des Sports au 1^{er} novembre 2017, qui sont licenciés dans un club sportif caluirard et qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.
- Catégorie Espoir (C) : 1 500 € - Sportifs espoirs figurant sur la liste arrêtée par le Ministère des Sports au 1^{er} novembre 2017, et qui relèvent des catégories espoir dans leur discipline sportive, qui sont licenciés dans un club sportif caluirard et ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire.

Pour 2018, 9 athlètes correspondent aux critères selon la répartition suivante :

En catégorie Elite (catégorie A) - 2 500 € :

Hugo BOUCHERON
Alexis GUERINOT
Augustin MOUTERDE
Franck SOLFOROSI

En catégorie Relève, ex-catégorie jeune (catégorie B) - 2 000 € :

Thomas CHALUMEAU
Antoine CROUTE
Giovanni MPETSHI-PERRICARD
Jordan BROISIN

En catégorie Espoir (catégorie C) - 1 500 € :

Paul BARBANT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

l'attribution d'une aide financière pour l'année 2018 aux athlètes cités ci-dessus conformément aux critères définis,

- DIT

que les crédits correspondants seront imputés au compte nature 6745 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET